

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

EAST ANGUS (Ville de)
 Dany Chartray
 200 St-Jean est
 East Angus, Québec
 J0B 1R0
Tél.: (819) 560-8482

Certificat : **3947222**
 Demande d'analyse : NA
 Date du rapport: 2024-06-17
 Projet client : Règlement piscines / autres bassins artificiels
 Bon de commande : 7097
 Chargé de projets :
 Adresse courriel :

Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7633219

Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	2.20
Nature :	Eau récréative	Chlore résiduel total :	2.20
Nom du préleveur :	Dany Chartray	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2024-06-11	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2024-06-11	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Barboteuse	Température à la réception (°C) :	9.0
Info. supplémentaires :	NA		

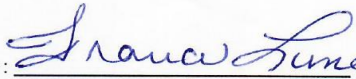
Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Critères	
						Min	Max Laboratoire
Dénombrement d'Escherichia coli	Oui	MBIO03/ILME4 8			2024-06-12		LG
Escherichia coli			0	UFC/100ml			0
Turbidité	Oui	PC-EN-CHI- PON019			2024-06-12		LG
Résultat			0.1	UTN			1.0


Commentaires de l'échantillon

Appréciation : L'eau est CONFORME au règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (L.R.Q.c.Q-2) pour les paramètres analysés.

Commentaires du certificat :

C.C :
 David Fournier : dg@eastangus.ca

Approuvé par : 
 France Luneau, B. Sc.
 Chimiste, site de Longueuil



Approuvé par : 
 Manon Beaudry, M. Sc.
 Microbiologiste, Site de Longueuil



Avertissement Hors critères

** Analyse accréditée par le CCN -- Accr. * : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.